



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE



La Préfète de région

à

Direction régionale des  
affaires culturelles

Service régional de  
l'archéologie

Affaire suivie par :  
Guillaume VARENNES  
02 40 14 23 21

guillaume.varennnes@culture.gouv.fr

Références : IA0440761800004-3

Préfecture de la Loire-Atlantique  
Bureau ICPE  
6 Quai Ceineray  
BP 33515  
44035 NANTES CEDEX 1

À l'attention de Mme Chloé KEUNEBROEK,

NANTES, le

**26 JAN. 2018**

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** JANS (LOIRE-ATLANTIQUE), 2018 - Parc Eolien Butte Noire -ZD36,35 ZA22,23,40 ZD51  
ZB13,9,10,14 ZC18 ZC1  
IA0440761800004  
Votre courrier du 11 janvier 2018  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 15 janvier 2018.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

La directrice régionale des affaires culturelles  
et par délégation,

Le Conservateur régional de l'archéologie  
par intérim,

Jean-Philippe BOUVET